

La certification en aménagement forestier pour les propriétaires de boisés : Qu'est-ce que c'est?

Quel que soit le contexte, une certification signifie que le travail effectué répond à des normes clairement établies. Par exemple, on contrôlera une paire de jeans avant sa sortie d'usine afin de s'assurer que la qualité du travail correspond aux exigences du client. On trouve souvent un bordereau d'inspection numéroté dans l'une des poches, placé là par l'inspecteur pour montrer que le fabricant a procédé à des contrôles internes pour s'assurer que le produit répond aux normes de qualité. Ou encore, vous avez peut-être acheté une scie à chaîne marquée du logo de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR), ce qui indique qu'elle respecte les normes de sécurité de l'ACNOR sur les scies à chaîne.

En foresterie, une norme d'aménagement forestier est un ensemble de règles et de lignes directrices établies à l'intention des forestiers pour assurer qu'ils gèrent la forêt de manière durable. Plusieurs organismes ont élaboré des normes d'aménagement forestier spécialement conçues pour les vastes étendues forestières. L'inspection (ou la vérification) est effectuée par des forestiers et des biologistes très qualifiés qui s'assurent que la forêt est gérée selon les exigences de la norme. Si c'est le cas, la forêt est certifiée. Le Canada compte 417 millions d'hectares de forêt, dont 210 millions d'hectares de terres forestières destinées à des fins multiples. 190 millions de mètres cubes de bois sont récoltés chaque année dans ces forêts. À ce jour, 60 millions d'hectares environ ont été certifiés. La plupart des forêts canadiennes certifiées sont des forêts publiques gérées par de grandes entreprises de produits forestiers. En règle générale, ces forêts sont bien gérées par des forestiers et des techniciens professionnels qui respectent

les règlements provinciaux et les lignes directrices environnementales. Les grandes entreprises utilisent un équipement moderne et récoltent chaque année de grandes quantités





de bois. Elles disposent des compétences et des ressources nécessaires pour faire leur travail dans le respect des normes de certification et ainsi obtenir cette certification. Elles peuvent également absorber les frais associés à la certification grâce aux revenus tirés des divers produits du bois qu'elles commercialisent.

Cependant, le Canada ne compte pas que des forêts publiques gérées par de grandes entreprises, mais aussi plus de 450 000 petits boisés privés et de nombreuses terres forestières plus grandes qui appartiennent à des entreprises, petites ou grandes. Ces boisés privés couvrent 18 millions d'hectares environ et fournissent chaque année 27 millions de mètres cubes de bois (soit 14 % du total) aux scieries et papeteries canadiennes. Dans le Sud-Est du pays, une grande partie du bois industriel provient de boisés.

Le marché réclame de plus en plus de bois provenant de forêts certifiées, et l'industrie forestière demande maintenant aux propriétaires de boisés de devenir certifiés. Les propriétaires de boisés certifiés trouveront donc davantage de débouchés pour leurs produits de bois géré de façon durable. Un plus grand nombre d'acheteurs peut entraîner de meilleurs prix, une très bonne nouvelle pour les propriétaires de boisés!

Or, la certification des boisés privés est une toute autre chose que la certification de vastes forêts publiques car les normes correspondantes doivent tenir compte de la situation unique de chaque petit boisé. Les incidences environnementales des activités d'aménagement

sont habituellement moindres que pour une exploitation d'envergure, mais il reste tout de même d'importantes valeurs environnementales à respecter, notamment la conservation de la qualité de l'eau, la productivité des sols, la régénération rapide après la récolte, l'habitat de la faune, les espèces menacées et les sites ayant une valeur historique particulière. Il importe également de respecter les droits de ses voisins.

Il existe aussi plusieurs obstacles à la certification des boisés. Tant pour informer les propriétaires de boisés des avantages de la certification que pour les faire participer au processus de certification, il faut leur donner le sentiment que ce processus leur appartient. Un élément clé de ce sentiment consiste à faire participer les propriétaires à l'élaboration des normes sur la gestion des boisés. Les propriétaires seront plus enclins à adopter une norme d'aménagement forestier qui leur « appartient ».

Le coût de la certification est un autre obstacle pour les propriétaires, car les revenus tirés des boisés sont habituellement modestes, et la vérification professionnelle, un volet essentiel de la certification, entraîne des frais importants. Si les propriétaires se regroupent pour effectuer ensemble la certification de leurs terres, ils peuvent réduire leurs dépenses individuelles. Les associations de propriétaires de boisés s'efforcent d'élaborer des programmes adaptés aux besoins et aux ressources financières de leurs membres. Pour en savoir plus, veuillez entrer en contact avec votre association locale de propriétaires de boisés pour lui demander des renseignements sur la certification des boisés.

Ces renseignements ont été fournis par l'Initiative stratégique sur les boisés privés, un partenariat entre le Réseau canadien de forêts modèles et la Fédération canadienne des propriétaires de boisés. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les sites suivants : www.woodlotscanada.ca ou www.modelforest.net.